**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D’ENSEIGNEMENT

**DROIT DES AFFAIRES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES

|  |
| --- |
| **CODE : 71 31 06 U32 D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| DROIT DES AFFAIRES **enseignement superieur de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
  1. **1.2. Finalités particulières**

# L’unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

1. d'analyser et d'appliquer les dispositions juridiques ayant trait à la restructuration et à la transformation des sociétés ;
2. d’acquérir les concepts relatifs à l’harmonisation européenne du droit des sociétés;
3. d’approfondir des questions choisies du droit des sociétés ;
4. d’analyser et d’appliquer la réglementation relative aux A.S.B.L. ;
5. d’appréhender les principes généraux du droit pénal ;
6. d'analyser les principales infractions au droit pénal appliqué aux affaires.
7. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

*Face à des situations relatives à la gestion comptable de création et de modification de structure d'une entreprise ayant adopté un statut juridique, en utilisant la documentation usuelle,*

1. identifier et analyser les principales conséquences de la décision de doter l'entreprise d'un statut juridique ;
2. analyser et comparer les spécificités juridiques essentielles de différents types de sociétés usuelles.
   1. **Titre pouvant en tenir lieu**

* soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l’ARES (Académie de Recherche et d’Enseignement Supérieur),
* soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
* soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

# **Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable,**

*face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit des sociétés et des associations, en disposant de la documentation ad hoc*,

* d’analyser et de structurer la situation juridique correspondante ;
* de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

*face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relatifs au droit pénal appliqué aux affaires, en disposant de la documentation ad hoc*,

* de caractériser la nature et les éléments constitutifs de l’infraction ;
* de décrire la procédure pénale mise en œuvre ;
* de déterminer les conséquences pénales pour l’auteur.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le degré de cohérence entre la démarche et la situation traitée ;
* le degré de rigueur dans le développement et l’argumentation juridique,
* le niveau de précision et de la clarté dans l’emploi des termes juridiques.

1. **PROGRAMME**

**L’étudiant sera capable,**

* 1. **Droit des sociétés approfondi**

*face à des situations relatives aux procédures et aux règles s'imposant à une entreprise,*

*en utilisant la documentation usuelle,*

1. d'analyser et d'appliquer les dispositions juridiques ayant trait à la fusion, la scission et la transformation des sociétés ;
2. d'en expliciter les procédures ;
3. d’identifier et d’expliciter les techniques sociétaires de coopération entre entreprises (société momentanée et société interne, filiale commune) ;
4. d’acquérir les concepts relatifs à l’harmonisation européenne du droit des sociétés (notamment : Groupements d’Intérêt Economique, Sociétés anonyme et coopérative européennes) ;
5. d’approfondir des questions choisies du droit des sociétés telles que :
6. aménagement conventionnel des règles de fonctionnement d’une société,
7. transmission de la société,
8. …,
9. d’analyser et d’appliquer les obligations relatives à la constitution, la transformation et à la gestion des A.S.B.L. ;
10. d'établir des liens entre la jurisprudence et les éléments théoriques abordés.
    1. **Droit pénal appliqué**

*En disposant de la documentation usuelle,*

* d’appréhender les grands principes généraux du droit pénal ;
* d’analyser les éléments constitutifs d’une infraction ;
* de décrire succinctement les éléments de procédure pénale ;
* d'analyser les principales infractions relevant du droit pénal appliqué aux affaires :
* en droit des sociétés : le fonctionnement des sociétés et les faux bilans ;
* en matière financière : l’abus de confiance et de biens sociaux, les délits d’initié, le blanchiment de capitaux ;
* en matière fiscale : la fraude et l’évasion fiscales ;
* d’appréhender les conséquences pénales de la fraude aux lois sociales ;
* d’appréhender les principaux aspects de la criminalité informatique dans le monde des affaires.

1. **CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Dénomination du cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Droit des sociétés approfondi | CT | B | 32 |
| Droit pénal appliqué | CT | B | 32 |
| * 1. **Part d’autonomie** | | P | 16 |
| **Total des périodes** | |  | **80** |